

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 8 août 2012.

Section du dépôt légal

LE BREF

Barreau
du Québec 



LES MANCHETTES

- [Le Bref estival](#)
- [Avocats émérites 2012 – Cérémonie de remise de la distinction](#)
- [Le Droit de savoir – De retour sur vos écrans à l'automne 2012!](#)
- [Institut canadien d'information juridique \(CanLII\)](#)
- [Rapport annuel 2011-2012](#)
- [Diffusion gratuite de la Gazette officielle du Québec sur le Web](#)
- [Conseil d'administration 2012-2013 du CAIJ](#)
- [Maintenant disponible : Rapport annuel 2011-2012 du CAIJ](#)
- [Rappels importants des éditions précédentes](#)

LES CHRONIQUES

- [Réseaux sociaux](#)
- [Récentes positions](#)
- [Info-déonto](#)
- [Formation reconnue](#)
- [Dans les médias](#)
- [Journal du Barreau](#)

LES MANCHETTES

Le Bref estival

Votre cyberbulletin *Le Bref* de juillet est exceptionnellement envoyé dans une version allégée. Vous constaterez que quelques rubriques ont fait relâche pour l'été : c'est pour vous revenir en force dès le 15 septembre. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter de bonnes vacances!

Avocats émérites 2012 Cérémonie de remise de la distinction Ad. E.



Chaque année, le Barreau décerne la distinction honorifique *Avocat émérite* à des membres de l'Ordre qui se sont distingués par l'excellence de leur carrière professionnelle, leur contribution exceptionnelle à la profession ou encore leur rayonnement dans leur milieu social et communautaire. Instituée en 2007, cette distinction est remise par le Barreau du Québec à ses

RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez le Barreau sur :



2 605
aiment ça



2 371
abonnés



3 759
membres

RÉCENTES POSITIONS DU BARREAU

Projet de loi C-38 - Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

[Consultez l'ensemble des positions du Barreau](#)

INFO-DÉONTO

Le Bureau du syndic :
prévenir et guérir

membres les plus méritants en signe de reconnaissance pour leur contribution à l'essor de la profession.

Où et quand?

La cérémonie officielle soulignant l'attribution de la distinction *Avocat émérite* aux récipiendaires de 2012 aura lieu le mardi 4 septembre 2012, à 17 h, au salon Ovale de l'hôtel Ritz-Carlton, 1228, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Médaille de Saint-Yves et Tableau d'honneur de l'excellence de l'École du Barreau

Cet événement sera aussi le moment de remettre la Médaille de Saint-Yves octroyée par l'organisme Pro Bono Québec et d'honorer les étudiants les plus méritants de l'École du Barreau.

Nom de l'organisme choisi

Cette année, tous les profits de cette soirée iront au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), qui défend les droits des personnes itinérantes de Montréal.

Réservez maintenant!

Nous vous invitons à réserver votre place dès maintenant en utilisant le formulaire disponible sur notre site Web :

<http://www.barreau.qc.ca/fr/barreau/reconnaissance/avocats-emerites/ceremonie.html>

Le Droit de savoir

De retour sur vos écrans à l'automne 2012!



La série télévisée *Le Droit de savoir* sera de retour cet automne sur Canal Savoir pour une troisième saison, puis à Télé-Québec à l'été 2013. Parmi les sujets qui seront abordés lors de cette nouvelle saison, mentionnons la conduite

avec facultés affaiblies, l'endettement, la santé mentale et la justice, le droit des peuples autochtones, la liberté de presse, et bien d'autres!

<http://www.ledroitdesavoir.ca>

IMPORTANT : échéance prolongée de deux jours pour remplir le sondage CanLII

Sondage pour les membres des sociétés de loi du Canada

Si vous n'avez pas encore participé au sondage en ligne mené par l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) avec le soutien du Barreau du Québec, vous avez encore deux jours pour le faire.

CanLII a un besoin urgent de votre collaboration pour s'assurer

Oups! Je ne devais pas recevoir ce document...

Question : En ouvrant ma boîte de courriels ce matin, j'ai constaté avec surprise que l'avocat de la partie adverse m'avait fait parvenir par erreur un document destiné à sa cliente. Est-ce que je peux considérer que ce document n'est plus soumis au secret professionnel, puisque mon confrère me l'a envoyé, et ce, même si c'est par erreur?

Réponse : Non. Bien que la jurisprudence et la doctrine indiquaient le contraire dans un passé pas si lointain, et que la question demeurerait controversée en *common law*, il est maintenant reconnu en droit civil que la divulgation par inadvertance ne peut équivaloir à une renonciation à la protection du secret professionnel, et ceci plus particulièrement depuis l'adoption en 1994 de l'article 2858 du *Code civil du Québec*.

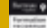
Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Accédez à des dizaines d'opinions, de capsules et d'articles

FORMATION RECONNUE

Les développements récents en droit familial

Valeur FCO : 6 heures
14 septembre 2012 à Montréal
21 septembre 2012 à Québec

Consultez le registre des activités de formation reconnues 

DANS LES MÉDIAS

du 1^{er} au 30 juin 2012



Le Barreau ou ses activités ont fait l'objet de :

- 2 communiqués
- plus de 151 mentions

En savoir plus sur la présence du Barreau dans les médias

que les membres du Barreau du Québec ont voix au chapitre en ce qui concerne le futur de CanLIJ. Les membres sondés sont ceux qui exercent la profession ainsi que les stagiaires.

Si vous ne retrouvez pas le sondage dans vos courriels, veuillez communiquer avec nous : enquetecanlii@corbinpartners.com

Nous vous remercions de remplir le sondage avant la fin de la journée du mercredi 18 juillet 2012.

Rapport annuel 2011-2012

Protection du public et valorisation de la profession, de la justice et de l'organisation



La justice a été interpellée comme jamais au cours des derniers mois. En prenant part à de grands débats de société, le Barreau du Québec s'est retrouvé au coeur de l'actualité et a ainsi contribué à la santé démocratique du Québec. Voici le rapport annuel 2011-2012 du Barreau du Québec.

<http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/administratives/>

Diffusion gratuite de la Gazette officielle du Québec sur le Web

Accessibilité à l'information juridique et contribution au développement durable

À l'instar de ce qui se fait dans la majorité des autres provinces canadiennes, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) emboîte le pas et offre dorénavant gratuitement la Gazette officielle du Québec en format électronique. Pour la consulter, rendez-vous sur le site Web des Publications du Québec, sous la rubrique « Gazette officielle ». Sa version électronique est déclarée officielle à compter du 5 juillet 2012. La gratuité de la version électronique de la Gazette officielle du Québec contribue à une meilleure accessibilité à l'information juridique. Elle s'inscrit également dans la mise en oeuvre du gouvernement en ligne et de la stratégie gouvernementale de développement durable. Ceux qui le souhaitent peuvent également s'abonner à la version imprimée en communiquant avec le service à la clientèle au 418 643-5150 ou au 1 800 463-2100.

<http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazetteofficielle.fr.html>

Conseil d'administration 2012-2013 du CAIJ :

Élection de Me Mathieu Piché-Messier

À NE PAS MANQUER DANS L'ÉDITION DU JOURNAL DU BARREAU D'AOÛT 2012

Nicolas Plourde, bâtonnier du Québec 2012-2013

Dans l'action, vers des résultats tangibles

Décrétée par l'ONU
2012 : année internationale des coopératives

Vers une cyberjustice
L'architecture juridique en changement

[Accédez aux archives du Journal du Barreau](#)



Le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) annonce l'élection de Me Mathieu Piché-Messier à titre de président du Conseil d'administration et présente les membres de son conseil.

<http://www.caij.qc.ca/a-propos-du-caij/nouvelles-caij-de-neuf/conseil-d-administration-2012-2013>

Rapport annuel 2011-2012 du CAIJ

Le rapport annuel 2011-2012 du CAIJ est maintenant disponible.

http://www.caij.qc.ca/docs/publications-corporatives/rapport_annuel_2011-2012.pdf?sfvrsn=0

Rappels importants

Le Barreau souhaite rappeler ces nouvelles, parues dans les éditions précédentes du *Bref* :

Revue du Barreau – Appel à publication – Avant le 19 octobre

Le Droit de savoir – Commandez les DVD de la saison 2!



Pour vous assurer de bien recevoir les courriels en provenance du Barreau avec les images affichées correctement, s'il vous plaît ajouter nouvelles@barreau.qc.ca à votre carnet d'adresses ou liste de contacts.

Le Bref est produit par le Service des communications du Barreau du Québec. Pour toute information, veuillez communiquer avec M^{me} Chantale Pelletier, coordonnatrice des communications imprimées et électroniques, par courriel information@barreau.qc.ca ou par téléphone au 514 954-3400, poste 3107.

Le Bref est envoyé le 15 de chaque mois aux membres du Barreau disposant d'un courriel ainsi qu'aux personnes qui se sont abonnées gratuitement par l'intermédiaire de notre site Web. Pour consulter les numéros antérieurs du bulletin, pour vous abonner gratuitement, pour retirer votre courriel de notre liste de distribution ou pour modifier votre adresse de courriel, visitez le www.barreau.qc.ca/publications/lebrief/index.html.

ENCADRÉ JURICARRIÈRE : si vous désirez faire paraître une offre d'emploi dans l'encadré JURICARRIÈRE, vous devez d'abord inscrire votre offre sur le site Web [JURICARRIÈRE](http://www.barreau.qc.ca/juricARRIERE). Lorsque votre inscription au site JURICARRIÈRE est complétée, communiquez avec M^{me} Claire Mercier, au 514 954-3440, pour acheter l'encadré. Veuillez noter qu'une seule offre sera affichée par bulletin.

La forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

© Barreau du Québec 2007-2012

www.barreau.qc.ca | Abonnement / Désabonnement